



Chers parents et élèves, espérant que vous avez profité pleinement de vos vacances estivales, nous sommes heureux de vous compter parmi nous pour débiter cette nouvelle année scolaire.

NOUVELLE DIRECTION

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Sylvie Chicoine, directrice de l'école du Geai-Bleu depuis le 1^{er} juillet 2018.

NOUVEAU MEMBRE DU PERSONNEL

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Louise-Hélène Côté, agent de bureau, qui est de retour parmi nous depuis le 1^{er} juillet 2018.

NOUVEAU LOGO

Comme vous pouvez le constater dans le haut du présent journal, pour souligner les 25 ans d'ouverture, l'école a rafraîchi son logo !

HORAIRE DES CLASSES

Les enfants doivent entrer **dans la cour d'école à 8h15**. Ils se doivent d'être assis en classe, prêts pour leur journée à 8h25. Cette ponctualité est un facteur de protection pour la réussite scolaire. Votre appui à cet égard fait la différence.

D'autre part, une arrivée hâtive en dehors de l'horaire de surveillance est un facteur de risque pour la sécurité de vos enfants. Il est formellement interdit d'être sur la cour avant les heures décrites ci-dessous.



	Matin	Midi	Soir
Préscolaire	8h50 à 8h55	13h25 à 13h28	15h00 à 15h05
Primaire	8h15 à 8h25	13h30 à 13h40	15h30 à 15h40

Lors d'un retard, votre enfant doit se présenter au secrétariat pour obtenir le billet de retour en classe.

ABSENCES

Il est important d'aviser le secrétariat de l'école lorsque votre enfant est absent. Vous pouvez laisser un message en tout temps au **450-492-3742, poste 1849**.



COLLATION

Veillez noter que nous ne dérangeons pas en classe pour les collations. La collation doit être incluse dans le sac de votre enfant avant son départ pour l'école.



SERVICE DE GARDE

Responsable : Nathalie Bouthillier
Ouverture : 6h30
Dîner : 12h05 à 13h40
Fermeture : 18h00



Si vous devez venir porter la boîte à lunch de votre enfant, veuillez l'identifier au nom de l'enfant et la déposer dans le panier gris prévu à cet effet au secrétariat.

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

Nouveauté!

14 septembre : À l'aveugle, activité organisée à l'école

Veuillez noter que les invitations aux journées pédagogiques seront dorénavant envoyées **par courriel**. Deux choix s'offriront à vous afin d'inscrire votre enfant :



1 – Envoyer une confirmation de présence par courriel à l'adresse suivante : nathalie.bouthillier@cnda.ca

2 – Cocher la présence de votre enfant sur les feuilles affichées à l'entrée du service de garde.

Assurez-vous d'avoir inscrit votre enfant avant la date limite. Les frais reliés à la journée pédagogique seront facturés sur l'état de compte et ne sont pas remboursables en cas d'absence.

MICRO-ONDES (RAPPEL)

Les élèves n'ont plus accès aux micro-ondes pour leurs repas. Il est important que votre enfant apporte un repas froid à tous les dîners, que vous le munissiez d'un thermos ou que vous réserviez les services d'Aramark.

L'école ne fait aucune gestion des repas Aramark et sont sous la seule responsabilité des parents. Les coordonnées sont les suivantes; quebecinfo@aramark.ca ou aramarkenligne.ca ou encore par téléphone au (450) 657-8118 ou le (514) 341-7770, Madame Mireille Legault.

RECETTE DU MOIS

INGRÉDIENTS :

1 tasse de laitue romaine tranchée
1/3 de tasse de jeunes épinards
Quelques morceaux de saumon fumé (en tranches ou en filet)
1/4 de tasse d'orzo cuit
Une poignée de tomates cerises coupées en quarts, concombre haché, oignon rouge haché finement, olives kalamata tranchées.
Une poignée de cubes de feta grecque
Aneth ou menthe haché finement

VINAIGRETTE À LA GRECQUE :

1/4 de tasse de vinaigre de vin rouge
1/2 citron (le jus)
1 c. à thé de sirop d'érable
1 gousse d'ail émincée
1 à 2 c. à thé d'origan
Sel et poivre
1/3 à 1/2 tasse d'huile d'olive (au goût)



ALLERGIES ALIMENTAIRES



Plusieurs enfants souffrent d'allergies sévères aux noix et arachides. Pour la sécurité de ces enfants, nous demandons votre collaboration pour ne pas inclure ces aliments dans les collations et repas de vos enfants.

Nous vous rappelons également l'importance pour les élèves de ne jamais échanger entre eux le contenu de leur boîte à lunch ou leur collation. De plus, certains enfants ont d'autres allergies alimentaires sévères. Les élèves et les parents des classes concernées seront avisés.

FOURNITURES SCOLAIRES



Il est important que votre enfant ait tout le matériel figurant sur la liste d'effets scolaires.

De plus, nous vous rappelons qu'une deuxième paire de souliers est nécessaire afin de garder les lieux propres.

SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE



Voici certaines mesures à respecter afin d'assurer la sécurité de nos élèves, de vos enfants :

1. Déposez vos enfants aux zones sécurisées : aux traverses piétonnières ou au poste de la brigadière. **En aucun temps, les enfants ne doivent se retrouver dans le stationnement réservé au personnel.**
2. Le débarcadère des autobus scolaires est strictement réservé à cette fin. Aucune circulation automobile n'est tolérée dans cette zone. Une affiche de signalisation est installée afin de rappeler aux automobilistes de respecter cette règle de sécurité. Il en va de la sécurité de vos enfants.
3. Afin d'assurer la sécurité des élèves, nous vous demandons de garer votre voiture sur la rue Rodrigue et de **ne pas utiliser le stationnement de l'école** lorsque vous déposez votre enfant à l'école. Ce stationnement, à espace restreint, est réservé au personnel de l'école avec vignette uniquement.



COMMUNICATION AUX PARENTS



Plusieurs lettres et communiqués sont envoyés à la maison en cours d'année Afin de faciliter les échanges parents-école, toutes les communications sont envoyées par courriel.

Veuillez communiquer avec le secrétariat pour faire la modification ou l'ajout d'adresse électronique au dossier de votre enfant.

Nous vous invitons tout de même à regarder fréquemment dans le sac d'école de vos enfants afin d'en vérifier le contenu.

RENCONTRE DE PARENTS ET PREMIÈRE COMMUNICATION

La rencontre de parents aura lieu le 13 septembre prochain.

18h30 à 19h30 – Rencontre de parents préscolaire, 3^e et 4^e année.

19h40 à 20h10 – Assemblée générale des parents au gymnase.

20h15 à 21h15 – Rencontre de parents 1^{re}, 2^e, 5^e et 6^e année.

Mme Annie Rhéaume-Bouchard, secrétaire d'école, sera présente de 18h à 21h afin que vous puissiez procéder au paiement des frais scolaires.

La première communication sera remise au plus tard le 15 octobre 2018.

PHOTOS SCOLAIRES

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'école du Geai-Bleu apporte un vent de changement. Ce sera l'équipe de Martin Métivier, photographe, qui se fera un plaisir de prendre vos enfants en photo le 18 et 19 septembre prochain. Vous recevrez un horaire pour chaque groupe sou peu.



ACTIVITÉS DES T.E.S.

Dès le mois prochain, à chaque parution, nous vous informerons des activités des T.E.S.



RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Veillez prendre note que la première rencontre du conseil d'établissement aura lieu le 24 octobre 2018 à 19h. Cette rencontre se tiendra à la bibliothèque de l'école.



COMMUNICATION EN CAS D'URGENCE



En cas d'évacuation d'urgence ou de toute autre situation particulière hors de notre contrôle, la Commission scolaire peut être appelée à fermer les écoles et les centres de formation ou à suspendre les cours.

Assurez-vous de transmettre des recommandations sécuritaires à vos enfants pour ces situations particulières.

Voici comment vous renseigner :

- Consulter notre site internet www.csaffluents.qc.ca
- Écoutez le message téléphonique de la CSA au 450-492-9400 pour une situation de fermeture générale.
- Écoutez le message téléphonique de l'école pour une situation de fermeture localisée.
- Suivre l'actualité dans les différents médias locaux ou nationaux (radio et télévision).

OBJETS PERDUS ET TROUVÉS



Une boîte réservée à cet effet est installée dans l'école. Il suffit d'inciter votre enfant à y jeter un petit coup d'œil régulièrement. Nous vous invitons fortement à identifier tous les effets appartenant à votre enfant. Nous pouvons ainsi remettre rapidement à leurs propriétaires les objets retrouvés. Les biens non réclamés seront acheminés à des organismes d'entraide, et ce, à la fin de chaque mois.

MÉDICAMENTS À L'ÉCOLE...



Les parents sont les premiers responsables de l'éducation et de la santé de leur enfant. De façon générale, aucun médicament ne devrait être administré durant les heures de fréquentation scolaire. Dans la mesure du possible, les médicaments doivent être administrés par les parents. **Distribuer ou administrer des médicaments à l'école demeure une mesure exceptionnelle.**

La prise de médicaments en milieu scolaire est une mesure d'exception pour les élèves présentant des problèmes de santé tels que : migraine, asthme, diabète, épilepsie et des allergies sévères.

S'il s'avère qu'un élève doit absolument prendre un **médicament prescrit sur les heures de fréquentation de classe** et que la situation **nécessite une assistance du milieu**, l'école doit d'abord en être informé et transmettre l'information aux aides-soignants et/ou à l'infirmière du CSSS selon l'algorithme. L'infirmière doit s'assurer que l'administration ou la distribution de médicaments est faite selon les normes de sécurité et d'efficacité. Lorsque certains jeunes désirent développer des compétences d'auto-administration de leur médication, l'infirmière peut leur donner l'enseignement et le support nécessaires.

NOTE :

Aucun élève de niveau primaire ne devrait avoir en sa possession des médicaments
L'aérosolthérapie (pompe) pour l'asthme est autorisée à être laissée en possession de l'élève à la condition que celui-ci soit autonome face à la prise de son médicament (c'est-à-dire qu'il ne requiert aucune surveillance de la part du personnel de l'école).



Noût ~ Septembre 2018



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
27 JOURNÉE PÉDAGOGIQUE	28 RENTÉE SCOLAIRE	29	30	31
3 CONGÉ	4	5	6	7
10	11	12	13 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS RENCONTRE DE PARENTS	14 JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
17	18 PHOTOS SCOLAIRES	19 PHOTOS SCOLAIRES	20 PHOTOS SCOLAIRES	21
24	25	26	27 RENCONTRE DE PARENTS CONCENTRATION MUSICALE	28 ACTIVITÉ DE LA RENTÉE : ÉVADE-TOI!

Bonne Rentrée

